

Le chiffre

1,67

C'est, en million, le nombre de piscines recensé en 2012, plaçant la France au 2^e rang mondial après les Etats-Unis. Le chiffre d'affaires du secteur recule de 9,5 % sur un an. Source : Fédération des professionnels de la piscine/Institut I+C.

A noter

GrDF commence à déployer Gazpar
La filiale de distribution de GDF Suez a signé, lors du Salon des maires, des conventions avec 24 collectivités pilotes du projet de compteur communicant Gazpar. Elles prévoient l'installation de 150 000 compteurs en 2015 et 2016. A terme, 11 millions de foyers abonnés au gaz seront concernés.

EMPLOI

Directive « détachement » : un plan contre les dérives

A la demande du président de la République, le gouvernement devait présenter le 27 novembre un « plan de lutte » contre les abus générés par la directive européenne 96/71 du 16 décembre 1996 sur les travailleurs détachés. Pour rappel, ce texte impose l'application du droit du pays d'accueil (salaires, temps de travail, repos minimum...), sauf en matière de cotisations sociales, qui restent payées dans le pays d'origine. D'après la Direction générale du travail, quelque 300 000 travailleurs « à bas coût » seraient actifs en France (dont un tiers environ dans le bâtiment). François Hollande souhaite voir déployer et renforcer, au niveau national, les contrôles dans les entreprises... et plaide, au plan européen, pour une révision de la directive de 1996 afin de mieux lutter contre les abus. Cette révision est l'un des chevaux de bataille de la FFB qui a lancé, fin octobre, une pétition à l'attention du gouvernement et de l'Union européenne pour dénoncer la concurrence déloyale des entreprises du sud et de l'est de l'Europe. Mais elle est loin d'être acquise, dans la mesure où les 28 Etats membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord mi-octobre sur le projet de texte révisé. Il devrait être à nouveau à l'ordre du jour en décembre.

INNOVATION

Le BTP sous-estimé

Seulement 7 % des Français estiment que le bâtiment est un des secteurs d'activité les plus innovants actuellement (8 % pour les travaux publics). Loin derrière l'électronique (37 %), l'aéronautique (34 %), les services en ligne sur Internet (31 %) et la recherche médicale (30 %). C'est ce qui ressort du sondage réalisé par Viavoice à l'occasion du Prix de l'innovation Vinci. En revanche, les Français placent les ingénieurs en électricité et en bâtiment parmi les cinq métiers jugés les plus innovants (17 % des réponses); les premiers cités étant les ingénieurs en informatique (43 %).

UN AN APRÈS

Logement social : pari réussi pour le premier CPE



Après des travaux de rénovation et un an d'exploitation, l'objectif du contrat signé entre Logirep et un groupement d'entreprises conduit par Brézillon, portant sur la réduction de la consommation de 40 % d'un ensemble de 231 logements, a été dépassé.

Logirep a lancé en 2010 son premier appel d'offres pour un contrat de conception-réalisation-maintenance avec garantie de performance énergétique. L'expérience portait sur une résidence HLM de 231 logements construite en 1965 à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne (notre photo), qui n'avait jamais fait l'objet de réhabilitation lourde. Un diagnostic énergétique a établi la situation de référence avant travaux et un objectif à atteindre : 30 % d'économie d'énergie sur le chauffage et l'eau chaude. L'appel d'offres a été remporté par le groupement comprenant les architectes Lair & Roynette, le bureau d'études CET, Brézillon (Bouygues Bâtiment Ile-de-France) et le spécialiste de l'exploitation-maintenance Cogemex. Le groupement, qui exploite les installations énergétiques pendant quatre ans, s'est engagé à réduire les consommations de 40 %. Finalement, après un an d'exploitation, elles ont diminué de 53 %, soit plus que l'engagement, prudent, du contrat. Une vérification annuelle est effectuée sur le compteur de chaleur du réseau urbain. Si l'objectif n'est pas atteint, le groupement prend en charge la surconsommation. S'il est dépassé, le gain est partagé avec le maître d'ouvrage. Quant aux locataires, ils voient s'afficher sur leur quittance une « troisième ligne » qui prévoit pour quinze ans une majoration du loyer mensuel de 12 euros en moyenne, soit la moitié de l'économie de charges attendue. L'économie réelle étant de 40 euros par logement en moyenne, la réduction de l'ensemble loyer + charges + troisième ligne atteint 28 euros.